

Généralités

Le tarif d'usage suisse (Tares) est destiné à l'utilisation directe lors de la taxation. Il contient de nombreuses indications relatives aux actes législatifs devant être observés au moment de la taxation. Lors de l'application de telles dispositions, c'est cependant toujours le contenu des actes législatifs proprement dits qui est déterminant.

En cas d'installation locale de l'application, l'utilisateur est lui-même responsable de l'actualisation des données (téléchargement des dernières mises à jour).

Numéro de tarif

Les six premiers chiffres du numéro de tarif font partie intégrante de la Convention internationale sur le Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH; [RS 0.632.11](#)), les deux premiers indiquant le chapitre dont relève le numéro. Les cinquième et sixième chiffres sont réputés sous-positions du SH. Les septième et huitième chiffres représentent la sous-position suisse. Lorsque la nomenclature SH ne comporte pas de subdivision suisse, le numéro à six chiffres du SH est complété par 00.

Taux de droits

Le taux d'usage fondamentalement applicable est désigné comme taux normal (Normal). Pour les marchandises qui, en vertu de la loi fédérale sur l'importation et l'exportation de produits agricoles transformés et de l'ordonnance y afférente ([RS 632.111.722.1](#)), sont passibles d'un élément mobile, le taux du droit comprend également cet élément mobile.

Si des taux préférentiels (c.-à-d. des droits de douane réduits) sont prévus pour des pays ou des groupes de pays, ils ne peuvent être appliqués que sur demande et sur présentation de preuves d'origine valables y relatives ainsi que, le cas échéant, moyennant observation de conditions supplémentaires possibles (voir aussi "Remarques", "[Accords de libre-échange](#)" et/ou "[Pays en développement](#)").

CA / CGA

Cette colonne contient un éventuel code d'allègement douanier et le code de genre d'allègement douanier. Le CA détermine le taux pour la taxation au taux de faveur et l'éventuelle taxe de contrôle. D'autres informations figurent dans les Remarques "[Allègements douaniers \(selon emploi\)](#)".

Clé: importation / exportation

Si, après avoir choisi un numéro de tarif à huit chiffres dans le tarif d'usage suisse, le symbole de la loupe ("Afficher détails") ne s'affiche pas sur la ligne du numéro tarifaire, il faudra choisir une clé statistique dans une deuxième fenêtre. Dans ce cas, les détails sont liés à la clé statistique.

Taxe sur la valeur ajoutée, redevances supplémentaires (p. ex. impôt sur les huiles minérales, etc.), actes législatifs autres que douaniers, tare additionnelle

Les explications à ce sujet se trouvent sous "Remarques" dans les chapitres y relatifs.

Conventions typographiques

Etant donné que le tarif d'usage suisse a été élaboré à l'aide d'un ordinateur, on ne dispose pas de toute la gamme normale des caractères d'imprimerie. C'est ainsi que, par exemple, les caractères en italique ou les lettres grecques font défaut et qu'il n'y a que des parenthèses (à l'exclusion des crochets et accolades).

Le tableau suivant illustre les divergences par rapport à la présentation normale:

Présentation normale	Présentation du répertoire	Exemple de présentation normale	Exemple de présentation du répertoire
ç	c	sebaçate de méthyle	sebacate de méthyle
B ₁ , B ₂ , etc.	B1, B2, etc.	vitamine B ₁	vitamine B1
N ¹ , N ² , etc.	N'1, N'2, etc.	N ⁴ -benzylsufanilamide	N'4-benzylsufanilamide
D, L, DL	D, L, DL	DL-kynurénine	DL-kynurénine

Généralités

Présentation normale	Présentation du répertoire	Exemple de présentation normale	Exemple de présentation du répertoire
lettres grecques: α , β , etc. {{ () }}	alpha-, beta-, etc. ((()))	α -azoisobutyronitrile diméthyl{2[1-phényl-1(2-pyridyl)éthoxy]-éthyl}amine	alpha-azoisobutyronitrile diméthyl(2-(1-phényl-1(2-pyridyl)éthoxy)-éthyl)amine